

**COMMUNE DE SIBIRIL – CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 13 novembre 2013 – 19H00 - salle de la mairie**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**1 – FINANCES – VOIRIE – HÔTEL LA MARINE à MOGUERIEC – CONCESSION DE PLACES DE STATIONNEMENT SUR LES ZONES DE STATIONNEMENT PUBLIQUES**

Le Conseil Municipal,

- décide à l'unanimité d'attribuer à M&Mme OLLIVIER une concession de stationnement sur 3 aires de parking situées à Moguériec, dans le cadre du projet d'extension de leur hôtel « La Marine »,
- fixe, par 12 voix pour et 1 abstention, la durée de la concession à 10 ans et le montant de la redevance annuelle à 500€, soit 50€ par place de stationnement,
- autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la « convention de concession » à intervenir.

**2 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL 2013 – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 au budget principal qui s'équilibre en dépenses seules de la section d'investissement par virements de crédits entre les programmes 125 – 147 – 90 - 020.

**3 – INTERCOMMUNALITE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LEONARD – Transfert de la compétence « CENTRE DE SECOURS »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- émet un avis favorable au transfert à la Communauté de Communes de la compétence « Centre de Secours » hors missions dévolues au SDIS 29,
- adopte, par voie de conséquence, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Léonard portant sur cette prise de compétence (article 3.10.5)

**4 – INTERCOMMUNALITE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT CLEDER SIBIRIL – RAPPORTS ANNUELS 2012 PRIX ET QUALITÉ DES SERVICES**

M. Jacques EDERN, Maire, présente au Conseil Municipal les rapports annuels 2012 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif transmis par le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de Cléder et Sibiril.

**5- INTERCOMMUNALITE – S.I.V.U. CENTRE DE SECOURS DE ST POL DE LEON – DISSOLUTION / TRANSFERT DES ACTIFS**

Dans le cadre de la dissolution du S.I.V.U. au 31/12/2013, le Conseil Municipal, en cohérence avec sa décision portant sur le transfert de la compétence « centre de secours » à la Communauté de Communes du Pays Léonard, émet un avis favorable aux modalités de transfert décidées par le S.I.V.U. à savoir un transfert direct à la Communauté de Communes du Pays Léonard de l'actif et du passif, de la trésorerie et des contrats en cours.

AFFICHÉ LE 19/11/2013 – *le compte-rendu intégral des décisions du Conseil Municipal est affiché sur le panneau d'affichage intérieur de la mairie*

Certifié conforme, Sibiril le 19/11/2013  
Jacques EDERN  
Maire,